

REFLEXIONS STRATEGIQUES POUR L'OPTIMISATION DU SYSTEME FISCAL DE LA RD CONGO

Un Système sous-développé et peu compétitif

par

Billy KIKUNI SAIDO

*Diplômé d'Etudes Approfondies en Sciences Economiques et de Gestion,
Université de Kinshasa*

Résumé

De nos jours, la fiscalité joue un rôle capital pour la nation. Elle est un instrument permettant à l'Etat de se procurer des ressources pour faire face à ses engagements et à l'exécution de ses dépenses. Elle est l'un des outils principaux de mise en œuvre des Finances Publiques en général et de la politique économique et financière d'un pays en particulier.

Mots clés : réflexion stratégique, optimisation di système fiscal, RD Congo, peu compétitif

Abstract

Taxation plays a vital role in the nation today. It is an instrument that allows the state to obtain resources to meet its commitments and execute its expenditures. It is one of the main tools for implementing public finances in general and the economic and financial policy of a country in particular.

Keywords : strategic thinking, optimization of the tax system, DR Congo, not very competitive

INTRODUCTION

L'Etat est un agent économique spécial dont la mission est d'assurer le bien-être collectif de sa population par ses diverses interventions dans la vie socio-économique. Ces interventions nécessitent d'énormes moyens financiers en vue de satisfaire aux multiples besoins de la communauté. A cet effet, les moyens d'actions financiers dont disposent les Etats pour assurer le bien-être social, sont des recettes ou mieux des ressources provenant des impôts, de diverses taxes, de l'emprunt voire de la création monétaire¹. Les impôts et taxes constituent, de nos jours, les principales sources permanentes de revenu des Etats modernes ; elles sont à la base de la souveraineté des nations et matérialisent l'action de l'Etat tant sur le bien-être de la population que dans la régulation des activités socio-économiques. Donc, la fiscalité procure à l'Etat un flux prévisible et assez stable des recettes pour financer ses dépenses. Elle demeure ainsi une source efficace des ressources du trésor d'autant plus qu'elle n'alourdit pas le poids de la dette publique. Et d'après les chiffres de l'OCDE, la fiscalité dans les pays développés procure aux Etats près de 80% de l'ensemble des recettes publiques, et près de 70 % dans les pays en développement. En RDC, ce n'est pas le cas. L'Etat congolais éprouve d'énormes difficultés pour tirer substantiellement profit de sa fiscalité et répondre aux besoins économiques et sociaux de base de sa population, au moment où, d'après de nombreux experts, le potentiel fiscal annuel de la RDC se situerait à plus de 20 milliards de dollars². Aujourd'hui, il est encore très difficile pour que l'Etat congolais arrive dans une situation dans laquelle les impôts et taxes soutiennent la croissance économique et contribuent effectivement à la réduction de la pauvreté³. Donc, la place centrale que le budget de l'Etat devrait avoir dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale du Gouvernement est loin d'être réaffirmée.

D'après les chiffres produits par la BCC lors des travaux sur le coulage des recettes publiques organisés par le Gouvernement de la République en mai 2013, le système fiscal de la RDC n'est pas compétitif, et les recettes fiscales n'ont représenté que près de 14% du PIB en 2012⁴, et plusieurs experts confirment que l'Etat congolais perd chaque année près de 15 milliards de dollars américains⁵. Plusieurs diagnostics dressés à ce sujet renseignent que, malgré les efforts fournis, la gestion des finances publiques est restée marquée par d'importantes faiblesses qui se résument à la difficulté de maîtriser aussi bien les recettes que les dépenses publiques. Du côté des recettes en général, les recettes douanières et les droits

¹ BAKANDEJ A wa MPU NG U, Les Finances Publiques, Afrique Editions-Larcier, Kinshasa-Paris, 2006, p.17.

² Primature, « Programme du Gouvernement 2012-2016, mai 2012, p53 »

³ Ministère des Finances, op.cit., p.19.

⁴ BOTULI Joseph, politique fiscale en ROC : évolution et situation actuelle, Rapport Atelier Congo Invest consulting, septembre, 2014, p.3.

⁵ KIBUEY M., *Les finances publiques ; emploi, drainage, circulation des fonds publics*, 1^{ère} édition, Académie U, Kinshasa, 2017, P.17.

d'accise constituent l'essentiel des recettes publiques, et que de manière générale, le système fiscal congolais est sous-développé et peu compétitif. Donc d'une part, le système fiscal de la RDC est sous-développé suite à l'incapacité de l'Administration fiscale à maîtriser, contrôler et explorer le potentiel fiscal ex islam (près de 80% des activités économiques sont dans l'informel et échappent au contrôle du fisc) ; d'autre part, ce système est peu compétitif car il engendre une pression fiscale très élevée (près de 50%) et une parafiscalité importante sur les activités économiques contrôlées par le même fisc (les 20% des opérateurs économiques formels prennent en charge le fardeau fiscal des opérateurs informels) ; d'où, une sur-fiscalisation. De plus, plusieurs autres services d'assiette, aux côtés de l'Administration fiscale récoltent des taxes et impôts au niveau des provinces et des entités territoriales décentralisées, créant ainsi une multiplicité d'interlocuteurs fiscaux et une incohérence de la politique fiscale, avec comme effet, un accroissement des coûts de gestion de l'impôt et un sentiment de tracasserie auprès des contribuables. C'est dans ce cadre que le présent article tente de proposer, après un diagnostic approfondi, des pistes de solutions pouvant conduire à l'optimisation du système fiscal de la RDC dans une perspective du développement : une fiscalité qui procure suffisamment des recettes à l'Etat, mais sans coûts excessifs sur le bien-être et ni asphyxions à l'activité économique.

Nous avons subdivisé notre recherche en trois points. Le premier point indique les caractéristiques fonctionnelles du système fiscal de la RDC, le deuxième point présente les vrais problèmes du système fiscal congolais et le troisième et le dernier point analyse les pistes des solutions c'est-à-dire, que faire pour optimiser le système fiscal de la RDC. Et la méthode utilisée c'est la méthode analytique.

I. CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES DU SYSTEME FISCAL DE LA RD CONGO

Le système fiscal de la RDC regroupe les impôts en deux grandes catégories : les impôts directs (impôts réels et impôts cédulaires sur les revenus) et les impôts indirects (impôt particulier sur la dépense et impôt général sur la dépense). Ce système présente les caractéristiques suivantes : C'est un système qui est territorial limité frontalières du pays ; L'impôt ne peut être perçu que dans les limites frontalières du pays ; C'est un système cédulaire (chambres) : l'impôt est frappé en fonction des catégories avec des taux différents (Ce système a trois chambres : l'impôt mobilier, l'impôt professionnel et l'impôt sur le revenu locatif ; C'est un système déclaratif : il se repose sur le principe selon lequel tout contribuable qui souscrit sa déclaration est présumé de bonne foi, et que sa déclaration est réputée sincère et complète ; C'est un système auto-liquidatif : le contribuable lui-même calcule et paie son impôt ; C'est un système forfaitaire : l'Etat établit légalement ou conventionnellement un forfait que le contribuable va payer pour des cas bien précis comme ceux des Asbl, TPE, etc. Au niveau du pouvoir central, trois services mobilisateurs sont organisés. Il s'agit de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et de la Direction Générale des recettes Administratives, Domaniales, Judiciaire et de Participation (DGRAD).

La DGI gère : L'impôt sur les bénéfices et profits des personnes physiques et morales (IBP) ; L'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) ; L'impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés (IERE) ; L'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers ; La taxe sur la valeur ajoutée à l'intérieur ; La taxe liée à l'utilisation des véhicules routiers (via la délivrance des plaques d'immatriculation) ; Des ventes des imprimés. La DG DA gère : Les droits de douane ; La TVA à l'importation ; Les droits d'accises perçus à l'importation et en régie intérieure ; Les droits de sortie à l'exportation. La DGRAD gère : Les recettes administratives ; Les recettes domaniales ; Les recettes judiciaires ; Les recettes de participation⁷. Ce système se subdivise en huit sous-branches (régime ou sous-fiscalité), à savoir : Le régime de droit commun ; Le régime d'imposition des Asbl (et/ou ONG) ; La fiscalité minière ; La fiscalité pétrolière ; La fiscalité forestière ; Le régime du code des investissements ; Le régime des établissements et services publics ainsi que des sociétés du portefeuille et, La fiscalité des missions diplomatiques et consulaires.

II. VRAIS PROBLEMES DU SYSTEME FISCAL CONGOLAIS

Après des enquêtes et une revue de la littérature fouillée, un diagnostic approfondi sur le système fiscal de la RDC a été dressé. Nous reprenons ici les principaux problèmes suivants : L'incapacité de l'Administration fiscale à maîtriser et contrôler l'assiette (faible rendement fiscal) ; l'existence accrue des

⁶ Revue des dépenses publiques, 2007, p.17, 2008.

⁷ MISENGA GODEFROID, Productivité du système fiscal de la RDC, Kinshasa, septembre 2014, p.11.

activités économiques qui échappent au mécanisme de son contrôle (Activités économiques informelles). Ce secteur représenterait, de nos jours, au moins plus de 80% des activités économiques du pays et constitue de ce fait un facteur réducteur de l'assiette fiscale⁸. Une pression fiscale très élevée sur les opérateurs économiques formels (entreprises connues et maîtrisées par l'Administration fiscale) : les services mobilisateurs maîtrisent l'assiette légale d'environ 20% de l'ensemble des activités économiques du pays (activités formelles). Ces opérateurs formels supportent à eux seuls le poids fiscal de tout le système. D'où une pression fiscale très élevée, avoisinant 50% du PIB. Une parafiscalité très importante (incohérence de la politique fiscale) : une multiplicité des services intervenant auprès des contribuables et une redondance dans les procédures fiscales causées par une parafiscalité agressive et des autres perceptions illicites alourdissent les charges des contribuables et entraînent beaucoup de fraudes dans le système⁹. L'inefficacité du contrôle fiscal en RDC : le caractère déclaratif et auto liquidatif du système fiscal congolais ne favorisent pas un contrôle fiscal efficace d'autant plus que le redevable ou l'assujéti de l'impôt souscrit sa déclaration réputée sincère et complète, mais calcule et paie seul son impôt. Sur ce, le contrôle réalisé se fait sur des bases incertaines et incorrectes. Ce qui est source de corruption (entente entre le contribuable et l'agent de fisc sur le montant à redresser). La prépondérance des régimes fiscaux dérogatoires et forfaitaires des exonérations très dépassées lors de conclusion des contrats publics et des projets d'investissements, des facilités et exemptions fiscales accordées aux ONG et ASBL font glisser beaucoup des PME au statut des ASBL afin de bénéficier de ces avantages au moment où elles font des chiffres d'affaires taxables. La complexité du système fiscal : complexité et pléthore des faits générateurs, inapplication ou mauvaise application des textes fiscaux par les services mobilisateurs, l'absence des mesures d'application de certains textes en matière fiscale sont des problèmes qui rendent le système fiscal de la RDC très complexe.

L'inadaptation de la législation en matière TVA instituée en RDC : la TVA est un impôt moderne, complexe mais rentable et facile à gérer dans une économie formelle. En RDC, l'application de la TVA est défaillante et encore improductive à cause de l'incapacité technique des administrations fiscales et de l'inadaptation de sa législation au regard des caractéristiques structurelles de l'économie nationale. Cela est dû à plusieurs difficultés dont le manque d'une comptabilité sincère dans le chef de la plupart des agents économiques. L'archaïsme des services mobilisateurs (DGI, DGDA et DGRAD) : actuellement, la matière imposable et l'impôt lui-même se transforment sous la pression de différents facteurs tels que le développement du commerce électronique, la prolifération des industries de services, etc. Ajoutez à cela, les capacités techniques et opérationnelles des services mobilisateurs de la RDC (trois régions) devraient aussi évoluer en vue de faire face à cette mouvance économique. Or, cela n'est pas le cas. La gestion quotidienne des impôts et taxes et des assujettis reste obsolète face aux réalités économiques actuelles présence de la monétique, ventes et achats en ligne, etc.

L'incivisme fiscal au sein de la population fiscale congolaise : manque de culture de paiement des Impôts et taxes par les détenteurs des revenus, la politique politicienne dans la gestion de la chose publique, le manque de confiance des citoyens vis-à-vis de l'Etat en matière de gestion et d'utilisation des ressources publiques créent un comportement fiscal incivique au sein de la population. De ce fait, des revenus taxables continuent d'échapper au trésor public, etc. La conjonction de tous ces problèmes on défailances font que le système fiscal de la RDC soit sous-développé, peu compétitif et produise des effets ci-dessous : Le faible rendement fiscal et le coulage des recettes ; La prolifération des activités du secteur informel ; La sous-fiscalisation du potentiel existant ; Le manque de compétitivité des produits de fabrication locale face aux produits importés de même nature.

III. QUE FAIRE POUR OPTIMISER LE SYSTEME FISCAL DE LA RD CONGO ?

3.1. Contexte d'optimisation

Parler de l'optimisation du système fiscal de la RDC nous ramène de résoudre un exercice simple d'économie politique mais assez complexe dans sa faisabilité. Il est complexe parce que la maximisation est exigée dans toutes les deux parties. D'un côté, des ressources provenant au titre des impôts et taxes que l'Etat cherche à maximiser tout en minimisant les dépenses fiscales, en évitant les coûts excessifs sur le bien-être ainsi que l'asphyxie à l'activité économique. De l'autre côté, des charges fiscales (coûts

⁸ Ministère du Plan, « DSCR II », octobre 2011, p.91.

⁹ Congo Invest Consulting, Rapport final du déjeuner fiscal, Kinshasa, septembre 2014.

financiers) que les contribuables (les entreprises et les individus) cherchent à minimiser afin de maximiser leurs profits et/ou leurs revenus. Ici l'Etat est appelé à bien jouer son rôle économique de régulateur tel que reconnu en économie publique. Il s'agit, en effet, de la notion de la compétitivité ou de l'efficacité du système fiscal. Cette efficacité se traduit par les éléments que voici : Un système qui procure suffisamment des récentes à l'Etat Sans coûts excessifs sur le bien-être, ni distorsions ou dysfonctionnements sur l'activité économique, Un système opératoirement souple et engendrant moins des dépenses fiscales. Un système qui attire les nouveaux investisseurs et incite les entrepreneurs en place à réaliser des investissements d'extension ; c'est-à-dire de réinvestir localement les flux de leurs bénéfices pour plus de création des richesses (fiscalité incitative), Et actuellement, un système qui projette son adaptation aux enjeux économiques de l'ère tout en prenant en compte les engagements régionaux de l'Etat en matières fiscale et douanière (cas de l'union douanière projetée au COMESA, SADC, etc.). En bref, un système fiscal qui renfloue suffisamment le trésor public, stimule la consommation des ménages et soutient l'activité économique en vue de favoriser la croissance et le développement économique de notre pays.

3.2. Axes stratégiques pour l'optimisation du système fiscal de la RD Congo

Nous avons retenu deux principaux axes pour l'optimisation du système fiscal de la RDC. Ces axes, une fois mis en œuvre, auront comme finalités l'efficacité et la compétitivité du système. Il s'agit des axes stratégiques suivants : amélioration de la gouvernance économique du pays et renforcement de l'opérationnalité et de l'efficacité du système.

3.2.1. Amélioration de la gouvernance économique du pays

C'est le premier axe principal pour l'optimisation du système fiscal de la RDC. Par gouvernance, on fait allusion à l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information, de régulation, de réallocation, de redistribution, de prévision, de contrôle et d'orientation ayant pour mission principale de favoriser le fonctionnement harmonieux d'un Etat-Nation. Elle se base sur les principes de responsabilité, de transparence, d'égalité, de participation et de justice. Les principales actions à mettre en œuvre dans cet axe sont les suivantes :

3.2.1.1. Poursuite des efforts de restauration de l'autorité de l'Etat

Cette action vise à rétablir l'Etat dans l'accomplissement effectif et efficace de son rôle économique (redistribution, réallocation et régulation) ainsi que de ses fonctions régaliennes (lois, justice, rapports égaux, police, sanction, etc.). D'où, la poursuite des efforts ci-dessous : L'indépendance de la justice ; La transparence dans les procédures budgétaires : La nécessité de rendre compte par l'Etat de l'utilisation des ressources publiques ; Une nette séparation entre la politique politicienne et la gestion des finances publiques, etc.).

3.2.1.2. Formalisation de l'économie nationale

Le secteur informel représente de nos jours, au moins plus de 80% des activités économiques du pays. Ce dernier est représenté en grande partie par des PME & TPE (et/ou des ASBL) et constitue de ce fait, un facteur réducteur de l'assiette fiscale. Sur ce, il faudra procéder par : Le recensement de toutes les PME et les ASBL (et/ou les TPE); Des nouvelles stratégies d'attribution des Numéro d'impôt à toutes les PME et TPE; L'opérationnalisation du guichet unique de création d'entreprises dans toutes les provinces; La baisse du seuil d'assujettissement de la TVA afin d'intégrer les PME dans l'assiette légale de la TVA et accroître substantiellement les recettes fiscales. La formalisation de l'économie par l'encadrement du secteur informel aura deux grands effets, à savoir : L'élargissement de l'assiette fiscale légale et l'accroissement substantiel des recettes publiques (fiscales et autres) ; La baisse de la pression fiscale sur les opérateurs économiques formels (le secteur formel représente près de 20%) qui, au départ supportaient tout le poids fiscal du système et très asphyxiés par tous les services mobilisateurs.

3.2.1.3. Initiation d'une étude pour la détermination du potentiel fiscal du pays

Gouverner c'est prévoir. Il est aujourd'hui d'une impérieuse nécessité que l'Etat congolais soit en mesure de connaître la vraie valeur de ce qui doit revenir réellement chaque année au titre des recettes fiscales (Assiette légale) en vue de rendre plus cohérentes ses prévisions au titre des dépenses. Initier une étude sur le potentiel fiscal du pays serait une avancée très significative en matière de gouvernance économique. Ce travail consisterait à organiser ce qui soit :

- Le recensement exhaustif des contribuables en vue de produire un répertoire national des contribuables ;
- L'estimation approximative de l'assiette légale de tous les impôts et taxes ; La mise en place de l'identifiant fiscal unique ;
- L'instauration des stratégies de mise à jour dudit répertoire ; créer une régie chargée de percevoir toutes les recettes publiques.

3.2.1.4. *Mise en œuvre des stratégies de sensibilisation de la population au civisme fiscal*

Pour rappel, le civisme fiscal c'est l'accomplissement volontaire par les contribuables, de leurs obligations fiscales. De manière générale, cette culture n'est pas encore bien ancrée dans le chef des Congolais. Les principales raisons de cette situation, c'est la mauvaise gouvernance politique et la culture de ne pas rendre compte par l'Etat sur l'utilisation des recettes publiques. Pour pallier à ce phénomène d'incivisme fiscal, la sensibilisation des citoyens (contribuables ou pas) sur le bien-fondé des impôts et une éducation fiscale sont aujourd'hui plus que nécessaires pour notre économie. Voilà les éléments qui renforceront la consolidation de cette action : Améliorer l'utilisation des recettes de l'Etat ; Rendre compte de l'utilisation des recettes de l'Etat ; Permettre un contrôle citoyen de la collecte et de l'utilisation des recettes publiques ; Réhabiliter l'autorité de l'Etat et le pouvoir coercitif de l'administration fiscale dans le chef des politiques et des mandataires de l'Etat qui s'opposent au paiement de leurs obligations fiscales.

3.2.2. Renforcement de l'opérationnalité et de l'efficacité du système

Les actions à mettre en œuvre dans cet axe sont d'ordre technique, opérationnel et administratif, susceptibles de rendre plus compétitif et efficace notre système fiscal. Il s'agit des actions ci-après :

3.2.2.1. *Modernisation et renforcement des capacités techniques et domaines des administrations fiscales*

Il faudra mettre en œuvre ce qui suit : L'informatisation de tous les services des administrations fiscale et douanière ; L'adaptation aux NTIC par l'utilisation des téléprocédures dans la gestion quotidienne des impôts et taxes (télé déclarations et télépaiements, etc.) ; La poursuite des actions visant à renforcer les capacités du personnel des administrations fiscale et douanière ; L'outillage et l'amélioration des capacités techniques des services opérationnels des administrations fiscales : Centres des Impôts de Kinshasa (, Centre d'Impôt Synthétique , Administrations fiscales provinciales et territoriales.

3.2.2.2. *Révision de la législation en matière de TVA instituée en 2010*

L'Etat Congolais avait réformé sa fiscalité indirecte par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) en vigueur jusqu'à fin 2011, jugé inefficace. Cette décision visait particulièrement à pallier les insuffisances de l'ICA tant à cause de son faible rendement fiscal que de son manque de neutralité à l'égard de la consommation et de l'investissement¹⁰. A cet effet, la TVA avait pour mission d'accroître substantiellement les recettes de l'Etat sans coûts excessifs sur le bien-être et distorsions sur l'activité économique. Sur base des données se rapportant uniquement au chiffre d'affaires, à la valeur ajoutée, aux consommations intermédiaires ainsi qu'aux importations et exportations des exercices de 2004, 2005 et 2006 du répertoire des entreprises gérées par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et les Centres des Impôts de Kinshasa (CDI) : 78 I entreprises dont 526 relevant des CDI de Kinshasa et 255 de la DGE, la TVA en RDC devrait : Accroître substantiellement les recettes fiscales du Tait de l'extension de son champ d'application sans coûts excessifs sur le bien-être (et si sa base d'imposition serait couverte à près de 90%, la TVA devrait engendrer à elle seule près de 50% des recettes de la CGI, toutes choses restant égales par ailleurs¹¹), Drainer les activités informelles vers le secteur structuré à l'aide du mécanisme des factures ,Faciliter l'harmonisation de la fiscalité indirecte dans le contexte des regroupements sous régionaux¹² et élargir

¹⁰ NTOMBA, Hertince, « De l'ICA à la TVA pour l'intégration dvi secteur informel une étude basée sur l'expérience de la RDC », Mémoire FASEG/UNIKIN, 2012, p2.

¹¹ LOKADI, Dieu donnée, « la TVA en RDC et son impact dans les recettes fiscales », exposé scientifique, juillet 2011, p.32.

¹² La TVA est utilisée dans beaucoup de pays constituant les Communautés Economiques Régionales auxquelles la RDC est membre : OHADA, SADC, CPGL, CEEAC, COMESA, etc.

par ailleurs la coopération fiscale a la faveur de la mondialisation¹³, Attirer les investissements et relancer la production locale en raison de la neutralité de la TVA par rapport à l'ICA par le mécanisme de déductibilité de l'impôt, etc.

Après plus des années d'application, la TVA n'a pas encore produit des résultats escomptés ; les principales faiblesses suivantes ont été identifiées depuis son application dans l'économie de janvier 2012 à fin 2024 : Les secteurs à forte croissance (mines, hydrocarbures, forêt, etc.) et à très grande valeur ajoutée sont tournés vers l'exportation. D'où, une tendance haussière des demandes de remboursement des crédits TVA liée à la croissance observée dans le secteur minier. Ces secteurs représentent près de 46% du chiffre d'affaires global de 2012 et 48% de celui du premier semestre 2013. Ainsi, ces secteurs collectent une TVA qui, finalement est entièrement remboursable¹⁴ (l'épineux problème N°1). Les difficultés d'évaluer la hauteur des demandes de remboursement au lancement de la TVA ayant conduit à une sous-alimentation du compte TVA remboursable en 2012. D'où, la naissance des arriérés de la TVA due à l'insuffisance de la provision par rapport aux demandes de remboursement introduites par les assujettis (l'épineux problème N°2).

La prolifération des microentreprises (Chiffre d'Affaires annuel inférieur à 80.000.000 CDF) dans l'économie ne favorise pas la collecte de la TVA do fait de leur non-assujettissement à cet impôt. Cette situation donne l'image de l'économie congolaise dans laquelle le secteur informel représenterait à ce jour au moins plus de 80% de l'ensemble des activités économiques du pays (l'épineux problème N°3). Les fraudes dans le circuit de la TVA : majoration des droits à la déduction, minoration de la TVA à reverser et minoration des montants de vente par les entreprises (l'épineux problème N°4). L'inadaptation de la législation de la TVA à la structure économique de la RDC ; car il n'existe pas de corrélation directe entre la croissance économique réalisée depuis 2012 à fin 2014 et les recettes de la TVA. (Extraversion des secteurs à forte influence). L'insuffisance d'information des contribuables et le faible nombre d'entreprises assujetties à la TVA (environ seulement 7000 entreprises pour toute l'économie ; La faiblesse dans la communication entre la DGI et la DGDA dans la gestion quotidienne de la TVA,... sont autant de problèmes rencontrés lors de l'application de la TVA en RDC. Pour améliorer l'application de la TVA en RDC, il faudra revoir sa conception en vue d'une application adaptée au contexte économique de noire pays.

D'où la mise en œuvre des actions ci-dessous : Rabaissement du seuil d'assujettissement de la TVA (ramener 80.000.000 CDF soit à 30.000.000 ou à 20.000.000 CDF pour une inclusion des micros entreprises dans l'assiette légale de la TVA, ; Mise en place d'un protocole d'échange d'informations entre DGI et DGDA quant à l'épineux problème de crédit TVA à rembourser ; Mise en place d'une base commune du Numéro Impôt ; Des commissions mixtes de suivi et de contrôle du compte de la TVA à rembourser ; Des compensations avec d'autres impôts (IBP) en cas de retard de remboursement afin de couvrir les écarts de trésorerie dans les entreprises et ; Alimentation régulière du compte TVA à rembourser.

3.2.2.3. Révision des dispositions applicables au régime d'imposition des Asbl

Le régime des ABSL pose des sérieux problèmes car il encourage les fraudes et évasions fiscales à cause des exonérations et exemptions qu'il offre. Sur ce, beaucoup de PME se greffent en ASBL ou ONG et échappent au paiement des impôts et taxes. Ce comportement a comme conséquence, l'amenuisement de l'assiette légale. Opérer un recensement exhaustif des ASBL et ONG et évaluer le poids économique de chacune d'elle pour un assujettissement, en mettant l'accent sur leur capacité contributive, car beaucoup des PME se greffent également en ASBL ou ONG. Enfin, vérifier réellement leurs titres d'exonérations et évaluer les manques à gagner.

3.2.2.4. Allègement du système et suppression des prélèvements illégaux

Le système fiscal de la RDC est caractérisé par : Une complexité et une pléthore des faits générateurs ; L'inapplication ou la mauvaise application des textes fiscaux par les services mobilisateurs ; L'absence des mesures d'application de certains textes en matière fiscale ; Une parafiscalité agressive, accompagnée de nombreuses perceptions illicites alourdissant ainsi les charges des contribuables et entraîne beaucoup de fraudes dans le système fiscal, Pour y remédier, il faudrait : Simplifier en réduire les faits générateurs des recettes de l'Etat en se focalisant sur ceux qui sont les plus rentables ; Signer et

¹³ IRES, « Etude du rendement prévisionnel de la TVA en RDC », UNIKIN/FASEG, juin 2008, p.2.

¹⁴ DGI, Application de la TVA en RDC : bilan et perspectives, exposé du DG, Kinshasa, décembre 2013.

publier des mesures d'exécution ; Supprimer les prélèvements illégaux et sans contrepartie ; Casser la fragmentation des services mobilisateurs des recettes entraînant l'inefficience et le manque de compétitivité dans le fonctionnement desdits services (interlocuteur fiscal unique au guichet unique).

3.3. Intervenants

La mise en œuvre des recommandations formulées nécessite la conjonction des efforts tant techniques, administratifs, politiques et socioculturels. Il s'agirait au fait d'une intervention de tous les Congolais car pour pallier aux contre-performances persistantes dans notre système fiscal, l'économie seule ne suffit pas, il lui faut aussi une thérapeutique d'ordre moral c'est-à-dire, le changement des mentalités. Bref, il faut une révolution culturelle. A ce sujet, l'on interpelle les principaux intervenants, notamment: Le parlement ; Le gouvernement de la république ; Les administrations fiscale et douanière ; Les universités et centres de recherche.

CONCLUSION

Ce travail pas pour mission de présenter le système fiscal de la RDC même si ce dernier a été passé en revue. De même, son objectif n'était pas de proposer une nouvelle configuration dudit système. Mais ce travail avait pour but de dresser un diagnostic approfondi sur le système fiscal congolais en vue de ressortir les différents problèmes qui favorisent les contre-performances en vue de proposer des pistes de solution dans une optique d'une fiscalité de développement.

Il ressort de l'analyse que le système Fiscal de la RDC est sous-développé et peu compétitif : rendement faible au regard du potentiel existant et peu attractif au regard de la présence de plusieurs impôts et taxes illégaux et d'une parafiscalité importante ; d'où la mise en œuvre des recommandations formulées ci-haut pour son optimisation. Au regard de la plupart des contrats d'adhésion d'intégration, la RDC doit renforcer leur niveau de ressources publiques, afin de mettre en œuvre des politiques de transition fiscale qui auront pour objectif de substituer les ressources de fiscalité interne par des recettes tarifaires en baisse en raison des politiques de libéralisation. Cet article a visé d'établir un diagnostic sur le degré actuel de transition fiscale atteint par la RDC et de dégager une stratégie en vue d'une transition réussie. Cette stratégie repose à la fois sur des aménagements des systèmes fiscaux et sur de profondes réformes en matière d'administration de l'impôt. Dans son rapport sur la RDC, le Fonds Monétaire International a fait remarquer la diffusion du rendement de la TVA qui est passé de 4,5% du PIB en 2012 à 2,9% en 2014 (faible performance). L'auteur poursuit pour dire que cette baisse est essentiellement due aux exonérations et faiblesses dans son administration, et non au secteur minier.¹⁵

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- BAKANDEJA WA MPUNGU, *Les Finances publiques*, Afrique Ed Larcier, Kinshasa-Paris, 2006
- KIBUEY M., *Les finances publiques ; emploi, drainage, circulation des fonds publics*, 1^{ère} édition, Académie U, Kinshasa, 2017
- KIBUEY. M., *Le budget de l'Etat Principes, Techniques, Gestion*, 2^{ème} Edition, 2019.
- LAMARQUE.J, NEGRIN.O, AYRAULT.L, *Droit fiscal général*, 2^{ème} éd, Paris, Lexis-Nexis, 2011.
- MABIALA UMBA L., *Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), cédulaire et réformes fiscales dans les Etats d'Afrique noire*, 2^{ème} éd, CRIGEA, Kinshasa, 2011.

Articles de revues et Textes légaux

- KIKUNI SAIDO B., Impact de la bonne Gouvernance dans l'Atteinte des Assignations des Recettes Fiscales (cas de la DGI), *Memoire DEA, UNIKIN, FASEG*, 2024
- KIFWANISU L. P., et Landry MAVILA M., « La performance de finances publiques en RD. CONGO : analyse et perspectives », in *Revue Internationale des Dynamiques sociales*, n° 114, 2020.
- OMANDJI L., Prince KIFWANISU L, et Landry MAVILA M., « Diagnostic et indicateurs de performance dans le pilotage des missions de contrôle fiscal « cas de la DGI analyses et perspectives », in *Revue Internationale des Dynamiques sociales*, n° 114, 2020.
- Constitution de 2006 de la République Démocratique du Congo.

¹⁵ FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL RDC : Evaluation de la TVA et de l'impact du secteur minier sur son administration, Washington DC, 2015, p.1.

- Direction Générale des Impôts (DGI), Note de service n° 01/101/DGI/DG/DIRAF/MW/OS/2016 du 20 mai 2016 portant organisation et suivi des opérations de vérification des déclarations fiscales
- Glossaire des normes IIA et IFACI, 2017
- Loi n° 004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales telle que modifiée et complétée à ce jour.
- Loi n° 011/11 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP).
- Ministère du Budget, Programmation budgétaire des actions du gouvernement 2016- 2018, Kinshasa, 2015.
- Note de service n° 01/101/DGI/DG/DIRAF/MW/OS/2016 du 20 mai 2016 portant organisation et suivi des opérations de vérification des déclarations fiscales.
- Ordonnance n° 13/005 du 23 février 2013 complétant la loi n° 004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales.